

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

 $\label{eq:BidReceiving-PWGSC/Réception} \textbf{des soumissions-TPSGC}$

11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services professionnels en informatique - division EL Terrasses de la Chaudière 4th Floo 10 Wellington Street Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SPICT - Services professionnels	généraux en informatiqu	e.	
Solicitation No N° de l'invitati	<u> </u>	1	endment No N° modif.
E60ZR-192985/A		009	
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date	9
20192985		202	0-12-14
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG	•	
PW-\$\$EL-640-38624			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No.	N° VME
640el.E60ZR-192985			
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2020-12-30	L'invitation prer Eastern Standard Time Heure Normale du l'Es	e EST	
F.O.B F.A.B.			· -
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions a:		Buyer Id - Id de l'acheteur 640el
Pui, Ivy Telephone No N° de téléphon	•	FAV	No N° de FAX
(613) 858-9873 ()	e	FAX	NO N° GE FAX
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	igner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par l'entremise du service Connexion postel au plus tard à la date et à l'heure indiquées sur la page 1 de la demande de soumissions.

Pour plus d'informations sur la soumission des offres à l'aide de Connexion Postel, veuillez-vous reporter à la DDP.

La présente modification nº 009 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires;
- prolonger la date de clôture de la demande de propositions (DP); et
- modifier la DP.

QUESTION ET RÉPONSE

Question 49

Veuillez vous reporter à la Modification 007, article 3.3, selon lequel « le taux soumis pour le niveau trois doit être égal à celui soumis pour le niveau deux ou supérieur à celui-ci ». On se préoccupe du fait qu'en dépit de cette exigence, les soumissionnaires éventuels pourront tout de même proposer des taux déraisonnablement bas pour le niveau 2 de la catégorie, ce qui leur conférerait un avantage indu et n'offrirait aucun avantage concurrentiel au client. Nous demandons donc au client s'il consentirait à modifier la DP de manière à y inclure l'un des éléments suivants :

- a. Une clause de non-admissibilité des soumissionnaires qui proposent un taux de ressource pour le niveau 2 considérablement plus bas que le taux proposé dans le même rôle pour le niveau 3, en fonction d'un pourcentage prédéterminé; OU
- b. Une exigence selon laquelle les taux des ressources du niveau 2 seront considérés comme un pourcentage des taux de ressources du niveau 3. Il s'agit d'une option utilisée récemment par d'autres ministères fédéraux, plus particulièrement par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de la DP n° 24062-200609/A: les taux du niveau 2 correspondaient automatiquement à 90 % du taux que les soumissionnaires avaient proposé pour le niveau 3.

Réponse 49

Le Canada a examiné la demande, et l'exigence demeure inchangée.

Question 50

Volet de travail 1 :

En ce qui a trait au critère C1, si un soumissionnaire fournit 1 300 jours facturables d'un coordonnateur de projet – niveau 3, l'État peut-il confirmer que le soumissionnaire obtiendra 100 points pour le coordonnateur de projet – niveau 2 de la catégorie?

Réponse 50

Oui, c'est exact. Veuillez vous reporter à la Modification à la DP pour consulter la précision insérée dans le tableau d'exemples de scénario d'évaluation pour le critère C.1 des volets de travail 1 et 2.

Question 51

L'État accepterait-il de prolonger la date de clôture de la DP d'une semaine, soit jusqu'au 28 décembre 2020?

Buyer ID:

640EL

Réponse 51

La date de clôture de la demande de soumissions a été prolongée au 30 décembre 2020.

Question 52

La tâche est indûment compliquée lorsqu'une entreprise doit s'en tenir uniquement à des jours facturables pour ce qui est des catégories de ressources requises utilisées au cours des six dernières années dans le cadre de sept contrats seulement, afin de démontrer la conformité aux critères obligatoires et cotés.

S'il doit s'agir d'un processus juste, ouvert et transparent, éliminer une entreprise parce qu'elle doit citer un ou deux contrats légitimes attribués au-delà de la période de huit ans ne semble pas garantir un meilleur résultat, ni refléter une capacité plus récente. L'exigence ne permet pas non plus d'indiquer si le soumissionnaire n'a pas été en mesure d'assurer le service requis au cours des six dernières années, car, de toute évidence il l'a été, et n'a rien à voir avec la qualité du travail exécuté. Il n'y a aucune valeur ajoutée claire pour l'État.

L'État accepterait-il de supprimer le critère selon lequel un contrat doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner, ou fournir une justification claire de l'avantage procuré?

Réponse 52

Le Canada a examiné votre demande; veuillez vous reporter à la modification à la demande de propositions (DP) pour le changement apporté au critère O.1 et au tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables dans les volets de travail 1 et 2.

Question 53

Objet : Modification 008 – Retirer une catégorie en modifiant le nombre minimal de catégories de ressources à démontrer (de 11 à 10) rend le respect des critères obligatoires possible, mais pénalise quand même l'entreprise sur le plan des critères cotés, du fait qu'elle ne soumissionne pas cette catégorie. Si une entreprise peut démontrer que le travail a été exécuté au cours des six dernières années dans le cadre de contrats canadiens légitimes, l'État accepterait-il de reconnaître et de comptabiliser les contrats dans le cadre desquels la date d'attribution se situe au-delà des huit dernières années?

Réponse 53

Le Canada a examiné la demande; veuillez vous reporter à la modification à la DP pour le changement apporté au critère 0.1 et au tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables dans les volets de travail 1 et 2.

Question 54

La Modification 008 a été émise le 11 décembre et comprend des mises à jour des tableaux de critères de l'entreprise, ce qui signifie que nous disposons uniquement d'une (1) semaine pour préparer une réponse conforme et coordonner les références de client pour les sept contrats qualifiés. Etant donné que des modifications aux critères obligatoires et cotés d'évaluation continuent d'être émises, lesquelles pourraient modifier la capacité d'un soumissionnaire à se qualifier, l'État pourrait-il prolonger de deux semaines la date de clôture de la demande de soumissions?

Réponse 54

La date de clôture de la demande de soumissions a été prolongée au 30 décembre 2020.

Question 55

L'État envisagerait-il de prolonger la date de clôture au 8 janvier 2021? Même si nous comprenons le besoin de SPAC d'évaluer les soumissions et d'établir la DP rapidement en appui aux initiatives actuelles, nous avons remarqué que plusieurs clients ont pris congé afin de se mettre en quarantaine avant la période des Fêtes. Ils ne sont donc pas au bureau ou en ligne pour signer et/ou envoyer par courriel les lettres de clients cités en référence qui sont requises en vue de respecter l'exigence énoncée au critère O1/C1.

La pression d'obtenir ces lettres signées est encore plus grande à la lumière des changements continus apportés aux critères d'évaluation technique, ce qui a créé de l'incertitude chez les fournisseurs pour rédiger leur réponse. Chaque modification signifie que nous devons réévaluer notre approche pour nous assurer d'obtenir les meilleures références et le maximum de points au moyen de la méthode d'évaluation à jour. Pour ces motifs et pour respecter le temps que les clients sont appelés à consacrer au processus, les fournisseurs ne sont pas prêts à envoyer les lettres jusqu'à ce que leur contenu soit mis au point.

Nous demandons à SPAC de bien vouloir accorder la prolongation jusqu'au 8 janvier 2021, ce qui procurerait aux entreprises un délai approprié pour communiquer avec les clients essentiels requis pour vérifier les travaux exécutés.

Réponse 55

La date de clôture de la demande de soumissions a été prolongée au 30 décembre 2020.

MODIFICATION À LA DP

1. À pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions - O.1 et le Tableaux de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables des volets de travail 1 et 2:

SUPPRIMER: dans sa totalité

INSÉRER: voir ci-dessous

2. À pièce jointe 4.2 - Critères d'évaluation des soumissions - C.1 et Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1 des volets de travail 1 et 2:

SUPPRIMER: dans sa totalité

INSÉRER: voir ci-dessous

PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1 **EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

1. Volet de travail 1 – Gestion des activités

1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise

-			Reponse du soumissionnaire	:
No du	Critères obligatoires pour le volet de travail 1 : Gestion des activités		Justification de la conformité	Renvoi à d'autres
critère			technique	documents de la soumission
0.1	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catége et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.	prestation de services professionnels en informatique se catégories de ressources équivalentes sous un titre nombre minimal de jours facturables requis par catégoriles jours travaillés et facturés aux clients, calculés en	Afin de justifier sa conformité es catégories de ressources équivalentes sous un titre es catégories de ressources équivalentes sous un titre technique au critère O.1, le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie soumissionnaire de la réponse du soumissionnaire de la réponse du soumissionnaire de la pière iointe 4.1	
	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	Tout contrat cité en référence qui	
	B.1 Analyste des activités – niveau 3	880	ne satisfait pas aux exigences	
	B.2 Architecte des activités – niveau 3	880	établies au critère O.1 ne sera pas	
	B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après		pris en considération et ne sera pas	
	sinistre – niveau 3	480	evalue.	
	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus	007		
	P o Controllers (NFO) — IIIVead 3	480		
	b.a conseiller en centres d appeis – niveau z	440		
	P.1 Labert Coursell en gestion du Chaigeillein – Inveau 2 P.7 Coordonnateille de projets – piveau 2	027		
	D Coctionairo do amin - miscau 2	550		
	P.9 destionnaire de projet – myeau z	050		
	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	088		
	P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	099		
	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880		
	Pour se qualifier :			
	 Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables 	itrer tous les jours facturables		
	minimums requis pour un minimum de 10 catégories de ressources et le	es de ressources et le niveau connexe indiqués dans le		
	tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept	de sept (7) contrats. Si plus de sept		
	(7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués.	de présentation, seront évalués.		
	 Chacun des sept (7) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir 	nce en jours facturables doit avoir		
	été attribué dans l <mark>es dix (10) année</mark> s précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les	l'invitation à soumissionner et les		
	jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication	es précédant la date de publicatior		
	de i invitation a soumissionner.			
	 Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation 	rier électronique de confirmation		
	du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des	ctuées par la ressource de la ou de	S	
	catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence	s contrats cités en référence		
	comprement les trois (3) premières taches correspondantes (taches n. 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de	, z et 3) predsees a l'article 3.2 de		

l annexe A, Enonce des travaux. Pour obtenir de pius ampies renseignements, veuillez consulter la section 3,		
Tâches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.		
Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce		
ointe 4.1 et fournir les renseignements demandés,		
ë e ≕	ches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire. uillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce nte 4.1 et fournir les renseignements demandés,	ches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire. uillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce nte 4.1 et fournir les renseignements demandés,

PIÈCE JOINTE 4.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS — VOLET DE TRAVAIL 1 **EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE**

1.2 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise

N° du	Critères pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Nombre R	Nombre Réponse du soumissionnaire	onnaire		
critère		maximal	maximal Justification de la conformité technique	formité technique		Renvoi à d'autres
		de				documents de la
		points			89	soumission
C.1	Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.	100 L	e soumissionnaire do ritère C.1 au moyen o oumissionnaire - soit remplis pour justifie	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4 a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.	
	On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.	<u> </u>	Tout contrat cité en réfén établies au critère O.1 ne évalué pour le critère C.1.	Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne se évalué pour le critère C.1.	Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1.	
	Le soumissionnaire obtiendra 0 point à la colonne D pour la catégorie de ressources sans le nombre minimal jours facturables démontrés à O1. La note du soumissionnaire est calculée de la manière suivante : NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES / 11	<u> </u>	Le critère C.1 sera évalué confor aux appendices A et B, Tableaux Pièce jointe 4.1 dûment remplis.	lué conformément aux , Tableaux de réponse c nt remplis.	Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.	
Exemp	Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1	٦	IOURS FACTURABLES			
Catégo	Catégorie de ressources	ت	(A)	(B)	(c)	(D)
Gestio	Gestion des activités	<u> </u>	NBRE DE JOURS	NOMBRE MINIMAL DE NOMBRE DE JOURS		AUG. DU SOUMISS.
		ш.		S		IUSQU'À 100
		<u>= s</u>	INDIQUES PAR LE I	INDIQUES POUR LE CRITÈRE 01	SOUMISSIONNAIRE (C)=(A)-(B)	(D)=((C)/(B))*100
B.1 An	B.1 Analyste des activités – niveau 3	1	1 200	088		36
B.2 Arc	B.2 Architecte des activités – niveau 3	1	1 475	880	595	89
B.4 Sp€	B.4 Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3	7	734	480	254	53
B.5 Exp	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	9	614	480	134	28
B.8 Cor	B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	8	832	440	392	89
P.1 Cor	P.1 Conseiller en gestion du changement – niveau 2	1	1 200	770	430	56
P.7 Coc	P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	9	625	. 220	75	14
P.9 Ge	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	1	1 134	550	584	106 (100 maximum)
P.9 Ge	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	1	1 745	880	598	98
P.10 O	P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	1	1 015	099	355	54
P.11 Sp	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	6	985	880	105	12
RÉSUL.	RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11				2,	55
Dans c	Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 55 points sur une possibilité de 100.					

Page 4 of 7

APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 1 TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES

			•	
	9	1	ر	
	3		=	
	(τ	5	
	9		=	
	9		=	
	()	
۰	:		=	
	٩	,)	
	(,	7	
	8		=	
	:		₹	
	•	-	J	
	()	
	(,)	
	:		3	
	7		3	
	,	_	-	
	3		=	
	()	

facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des dix (10) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

	-		-	NOMBRE	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES	3LES	-	-	
	Renvoi au contrat n° cité en référence	Renvoi au contrat n° cité en référence	Renvoi au contrat n° cité en référence	Renvoi au contrat n° cité en référence	Renvoi au contrat n° cité en référence	Renvoi au contrat n° cité en référence	Renvoi au contrat n° cité en référence	Nombre total de jours facturables pour chaque	Valeur en dollars du nombre total
CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	Période de facturation : // (ii/mm/aa)	Période de facturation :	Période de facturation : // (ii/mm/aa)	Période de facturation : // (ii/mm/aa)	Période de facturation :	Période de facturation :	Période de facturation :	catégorie de ressources (Une journée facturable est	de jours facturables pour chaque catégorie de
	(jj/mm/aa)	(jj/mm/aa)	/m//cc/ au /_/_/ (jj/mm/aa)	/m//m//aa)	(jj/mm/aa)	/, au au _/_/_ (jj/mm/aa)	/,,, // au /_/_ (jj/mm/aa)	définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)	
Analyste des activités – niveau 3									
Architecte des activités – niveau 3									
Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3									
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3									
Conseiller en centres d'appels – niveau 2									
Conseiller en gestion du changement– niveau 2									
Coordonnateur de projet – niveau 2									
Gestionnaire de projet – niveau 2									
Gestionnaire de projet – niveau 3									
Ordonnancier de projet – niveau 3									
Analyste/spécialiste en assurance de la qualité – niveau 3									
Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (un minimum de dix) démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1. La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2. Total:	pour chaque catégorie de jours facturables p	: de ressources (un m our un minimum de 1	inimum de dix) démo 10 catégories de resso	ntrés dans le cadre de ources démontrés dans	contrats conformes s s le cadre de contrats	sera utilisé pour évalu conformes sera utilis	er le critère coté C.1. ée pour évaluer le crit	ère coté C.2.	\$

PIÈCE JOINTE 4,1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2 **EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

2. Volet de travail 2 – Système de planification des ressources de l'organisation (PRO)

2.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise

				Réponse du soumissionnaire	
no on	Critères obligatoires pour le volet de travail 2 : PGI			Justification de la conformité Renvoi à	Renvoi à
critère				technique	d'autres
					documents de
					la soumission
0.1	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services pro	a prestation de services professionnels en informatique pour un minimum de	pour un minimum de	Afin de justifier sa conformité	
	10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-	ı titre différent) énumérées (dans le tableau ci-	technique au critère O.1., le	
	dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les soumissionnaire doit remplir	ıu de ressource. On entend p	var jours facturables les	soumissionnaire doit remplir	
	jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.	ar jour.		les appendices C et D,	
	Catégorie de ressources N	Nombre minimal de jours		Tableaux de réponse du	
	fa	facturables		soumissionnaire de la Pièce	
	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880		jointe 4.1.	
	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750			
	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880			
	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880			
	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880			
	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels	480			
	(RPO) – niveau 3				
	I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880			
	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880			
	I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI –	880			
	niveau 3				
	I,5 Architecte en GI – niveau 3	880			
	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550			
	Pour se qualifier :				
	• Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour	tous les jours facturables m	inimums requis pour		
	un minimum de 10 catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit	ins le tableau ci-dessus. Le so	oumissionnaire ne doit		

- pas citer en référence plus de sept (7) contrats. Si plus de sept (7) contrats sont cités en référence, seuls les sept (7) premiers, par ordre de présentation, seront évalués.
- dix (10) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans l<mark>es</mark> déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.
 - Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, ou un courrier électronique de confirmation du client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice D de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.
- Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés.

PIÈCE JOINTE 4,2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2

EXIGENCES COTÉES DE L'ENTREPRISE

2.1 Critères d'évaluation cotés de l'entreprise

		2	ombre R	Nombre Réponse du soumissionnaire		
no ou	Critères pour le volet de travail 2 : Systèmes de PRO	<u>E</u>	maximal			Renvoi à d'autres
critère		ŏ		lustification de la conformité technique	technique	documents de la
		<u>ă. </u>	points			soumission
C.1	Le soumissionnaire devrait utiliser les mêmes sept (7) contrats (maximum) cités en référence en réponse au critère O.1 pour démontrer son expérience en jours facturables qu'il a acquise en sus du minimum de jours facturables requis au critère O.1.	(maximum) cités périence en jours bles requis au	100 c	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité techniq critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce joi qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.	Le soumissionnaire doit démontrer sa conformité technique au critère C.1 au moyen des deux (2) tableaux de réponse du soumissionnaire - soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1, qu'il a remplis pour justifier sa conformité au critère O.1.	1,
	On accordera des points au soumissionnaire pour le nombre de jours facturables en sus du nombre minimal indiqué dans le tableau du critère O.1, comme le montre l'exemple de scénario d'évaluation ci-dessous.	re de jours facturables re O.1, comme le	<u> </u>	Tout contrat cité en référence établies au critère O.1 ne sera évalué pour le critère C.1.	Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué pour le critère C.1.	ra pas
	Le soumissionnaire obtiendra 0 point à la colonne D pour la catégorie de ressources sans le nombre minimal jours facturables démontrés à O1. La note du soumissionnaire est calculée de la manière suivante : NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME de (D) POUR LES 11 CATÉGORIES / 11	a catégorie de ontrés à O1. La note du 1 CATÉGORIES / 11	<u> </u>	Le critère C.1 sera évalué confor aux appendices C et D, Tableaux Pièce jointe 4.1 dûment remplis.	Le critère C.1 sera évalué conformément aux renseignements fournis aux appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1 dûment remplis.	urnis de la
Exem	Exemple de scénario d'évaluation pour le critère C.1	JOURS FACTURABLES				
Catég	Catégorie de recourres	(A)	(B)		(C)	(D)
Systèl	Systèmes de PRO	NBRE DE JOURS	NO.	NOMBRE MINIMAL DE JOURS	NOMBRE DE JOURS	AUG. DU SOUMISS. JUSQU'À
		FACTURABLES INDIQUÉS		FACTURABLES INDIQUÉ POUR	EXCÉDENTAIRES DU	100
		PAR LE SOUMISSIONNAIRE	<u> </u>	LE CRITÈRE O1	SOUMISSIONNAIRE	(D)=(C)/(B)*100
					(C)=(A)-(B)	
A.1 A	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	1150	880	(270	31
A.2 A1	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	1575	750)	825	110 (100 maximum)
A.2 AI	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	1 200	880		320	36
A.4 Aı	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	1864	880	0	984	112 (100 maximum)
A.5 Aı	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	1945	880		1065	121 (100 maximum)
B.5 Ey opéra	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	682	480		202	42
1.1 Sp	l.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	1 200	880	0	320	36
1.2 Ad	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	006	880	0	20	2
I.4 Modé niveau 3	I.4 Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI - niveau 3	1 015	880		135	15
I.5 Arc	I.5 Architecte en GI – niveau 3	985	880	(105	12
I.11 A	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	006	550)	350	64
RÉSUI	RÉSULTAT DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 11 CATÉGORIES/11	CATÉGORIES/11				49
Dans	Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 49 points sur 100.	.00.				

Page 7 of 7

APPENDICE C DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 2 TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES

а	J
2.	Ξ
α	2
5	=
7	5
٠ <u>-</u>	Š
<u>ŭ</u>	ź
2	=
commissionnaire	2000
C)
0	
Ę	2
	_
٤	
2	2

facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'inviration à soumissionner pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus sept (7) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours des dix (10) dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de

NOMBRE D	0			NOMBRE	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES	SLES			
CATÉGORIE DE RESSOURCE Systèmes de PRO	Renvoi au contrat n° cité en référence Période de facturation : / / (jj/mm/aa) au au (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° cité en référence Période de facturation :/ [jj/mm/aa) au au au au [jj/mm/aa]	Renvoi au contrat n° cité en référence Période de facturation :	Renvoi au contrat n°cité en référence Période de facturation: /_/_/ [ij/mm/aa) au/_/_ (ij/mm/aa)	Renvoi au contrat n° cité en référence Période de facturation : ///	Renvoi au contrat n° cité en référence Période de facturation: ///	Renvoi au contrat n° cité en référence Période de facturation : ///(jj/mm/aa) au /	Nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)	Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3									
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2									
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3									
Analyste de systèmes de PRO – niveau 3									
Analyste technique de PRO – niveau 3									
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3									
Spécialiste en conversion de données – niveau 3									
Administrateur de base de données – niveau 3									
Modélisateur de base de données/de GI – niveau 3									
Architecte en GI – niveau 3									
Architecte de la technologie – niveau 3									
Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (un minimum de dix) démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1. La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour un minimum de 10 catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2. Total :	pour chaque catégorie I de jours facturables p	e de ressources (un m our un minimum de :	inimum de dix) démo 10 catégories de resso	ntrés dans le cadre de ources démontrés dan	contrats conformes s s le cadre de contrats	sera utilisé pour évalu conformes sera utilis	er le critère coté C.1. ée pour évaluer le crit	ère coté C.2.	\$